

2279



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 20 NOV. 2019.

**Lettre recommandée avec AR**

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Biot. La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Cabinet Merlin.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et de deux réunions publiques en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017. Le 31 janvier 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Biot.

Monsieur Jean-Pierre SAVARINO,  
Président de la chambre de commerce  
et d'industrie Nice Côte d'Azur  
20 Boulevard Carabacel  
C.S. 11259  
06005 Nice cedex 01

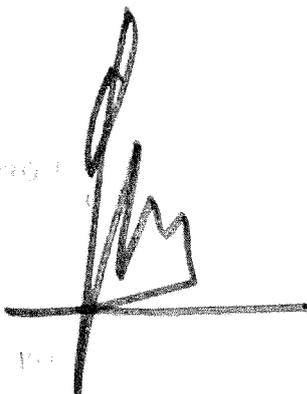
Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le 10/01/11



10/01/11

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance  
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

~~CCI  
20, Bd Carabacel  
CS - 11259  
06005 Nice Cedex 01~~

SGR2 V22 - PFC 30A - 2018974101 - 0418



RECOMMANDÉ  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 2C 131 622 4942 2



S.DRS-PRNT-LL-2270 Renvoyer à FRAB



Présenté / Avisé le : 04 DEC, 2019  
Distribué le :

Je soussigné déclare être

<input type="checkbox"/> Le destinataire	Signature
<input type="checkbox"/> Le mandataire	Signature
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	Signature
<input type="checkbox"/> Autre :	Signature

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÈMENT N° C606

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements Risques Sécurité  
CADAM - 147 bd du Mercantour  
06286 NICE CEDEX 3

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur